

Destinataires :

Monsieur le Maire de Pessac  
Madame l'Adjointe au Maire des quartiers ,  
Monsieur l'adjoint aux proximités, mobilités, sécurité et espaces publics  
Madame la présidente de Bordeaux métropole

Pessac, le 24 juin 2024

**Objet** : Aménagement avenue Marc Desbats

Mesdames, Messieurs,

Nous faisons suite aux 2 réunions des 16 et 23 mai concernant le projet d'aménagement de l'avenue Marc Desbats.

Si, dans son ensemble, le projet nous semble qualitatif, on peut regretter qu'il ne soit pas l'occasion de déplacer le transformateur alors que le coût de cette opération représente environ 10 % du budget total de l'aménagement.

Par ailleurs, lors de la 2ème réunion, vous avez annoncé étudier la possibilité d'interdire de tourner à gauche sur l'avenue de Brivazac en venant du centre ville. C'est sur cette option que La FCPE et le Comité de Quartier souhaitent réagir.

Il nous semble important de rappeler que ce tourne à gauche est actuellement couramment pratiqué par les usagers puisqu'il s'agit notamment d'un itinéraire pour les habitants de cette partie du quartier pour se rendre au magasin Leclerc. Par ailleurs, cette pratique est tout à fait autorisée, contrairement à ce qui a pu être dit en réunion, puisque la ligne blanche est discontinuée à cet endroit et qu'aucune signalisation n'interdit de tourner à gauche.

Si cette interdiction est effective, elle aura donc pour conséquence d'augmenter le parcours des voitures d'environ 400 m ce qui n'est jamais très intéressant pour le bilan carbone pour un objectif que nous avons du mal à comprendre.

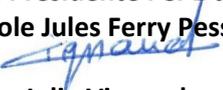
Vous nous avez avancé que l'école estimait que les voitures roulaient trop vite sur l'avenue de Brivazac. Pourtant, un des objectifs de l'aménagement de l'avenue Marc Desbats est de ralentir les voitures notamment à son intersection avec l'avenue de Brivazac. Si cet aménagement est efficace, ce problème devrait être réglé.

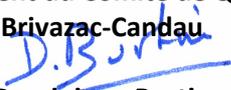
D'autre part, c'est aux moments des entrées et des sorties de l'école que la circulation des piétons, vélos et voitures est la plus dense. C'est donc essentiellement à ces moments là que les problèmes de sécurité se posent. A plusieurs reprises, la FCPE a organisé, à cet endroit, des expérimentations de rue scolaire qui ont montré tout leur intérêt pour la sécurité des usagers et, en particulier, des enfants.

La FCPE et le comité de quartier souhaitaient vous proposer, plutôt que d'interdire de tourner à gauche sur l'avenue de Brivazac, d'interdire, par arrêté, la circulation sur cette avenue aux heures d'entrée et de sortie de l'école à savoir entre 8h et 8h40 et entre 16h15 et 16h45.

Espérant que notre proposition saura retenir votre intérêt.

Nous vous prions de croire, Monsieur la Maire, à l'expression de mes sincères salutations.

**La Présidente FCPE de  
l'École Jules Ferry Pessac**  
  
**Julie Vignaud**

**Le Président du Comité de Quartier  
Brivazac-Candau**  
  
**Dominique Burtin**